Fédération Française de Boxe

Commission Nationale de Boxe Amateur

Les compétitions nationales amateurs

CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES

HOMMES ET FEMMES

REGLEMENTS 2027



SOMMAIRE

LE CALENDRIER DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES HOMMES ET FEMMES 2027 **Page 3**

LE DEROULEMENT DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES HOMMES ET FEMMES 2027 **Page 4**

LA PARTICIPATION FEDERALE AUX FRAIS DES CLUBS **Page 5**

LES REGLES SPORTIVES DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES HOMMES ET FEMMES 2027 **Page 6**

LES PRIX ET LES CLASSEMENTS DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES HOMMES ET FEMMES 2027 **Page 10**

LE CALENDRIER DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES HOMME ET FEMMES 2027

NE(E)S EN 2013-2014

CALENDRIER DE LA COMPETITION

● Championnats régionaux hommes et femmes

➲ Entre le 18 octobre 2026 et le 08 février 2027

- Les Championnats régionaux sont une phase du Critérium National Amateur Minimes Hommes et Femmes, à ce titre, ils doivent être organisés en respect du règlement de cette même compétition.

- Les CR doivent consigner leurs tableaux de compétition par mail au service compétitions avant le début des premiers tours des championnats régionaux.

- Dès la fin de leurs championnats régionaux, les CR doivent retourner, auprès du service compétitions, leurs tableaux de compétition mis à jour.

● Engagements individuels au CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES Hommes et Femmes

➲ Avant le 08 février 2027 à 12h00

● 1/8 et 1/4 du CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES Hommes et Femmes

➲ Les 13 et 14 mars 2027

● 1/2 et finales du CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES Hommes et Femmes

➲ Les 20 et 21 mars 2027

DEROULEMENT DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES HOMMES ET FEMMES 2027

Préambule :
La qualification “boxeur” dans ce document désigne les hommes et les femmes.

1- Les engagements individuels au CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES 2027.

a- Les engagements individuels sont réalisés par les comités régionaux, ils doivent donner leur ordre de préférence à l’aide du dossier fédéral d’engagement.
Les bulletins individuels d’engagement obligatoirement signés par chaque boxeur, leur représentant légal et par son président de club, sont joints au dossier.

b- Les dossiers d’engagement au CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES hommes et femmes envoyés par les comités régionaux doivent arriver à la FFBoxe avant le 08 février 2027 à 12h00.

c- Les comités régionaux ne peuvent engager que des boxeurs :

- Nés en 2013-2014,
- Ayant minimum 3 combats à leur palmarès au 08 février 2027,
- Fournir un certificat de non-grossesse, avec le bulletin d’engagement pour les femmes,
- Ayant été engagés au championnat régional et n’ayant pas été forfait pour quel que motif que ce soit.

d- Lorsqu’ils proposent plusieurs boxeurs dans une catégorie de poids (4 boxeurs maximum), les comités régionaux les présentent suivant un ordre préférentiel (de 1 à 4).

Attention : Il ne sera pas demandé de chèque de caution, mais en cas de forfait d’un boxeur, **100€** seront déduits au club d’où dépend le boxeur.

2- La sélection et le classement des boxeurs.

Les boxeurs sont sélectionnés et classés par la Commission Nationale de Boxe Amateur.
(16 boxeurs sélectionnés au maximum par catégorie de poids sur toutes la France).

3- Les critères de sélection et de classement pour le CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES Hommes et Femmes 2027.

La sélection et le classement des boxeurs sont effectués sur analyse de la CNBA sur les critères suivants :

- Ordre de proposition préférentiel présenté par le comité régional sur le dossier d'engagement, [1]
- Analyse du palmarès : nombre de combats, nombre de victoires, niveau et diversité des adversaires rencontrés.

4- Le déroulement de la compétition.

La compétition se déroule selon le principe de l'élimination directe.

5- Frais de compétition.

Critères et montant de l'accompagnement fédéral :

Une aide forfaitaire de 100€ par club et par tour de la compétition à chacun des clubs qui participent aux Championnats de France, à condition que les clubs aient un minimum de 50 licenciés pour les métropolitains, et 25 licenciés pour les ultra - marins.

6- Responsabilités et Droit à l'image.

Pendant toute la durée du CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES Hommes et Femmes, les boxeurs sont sous la responsabilité de l'encadrement du club participant.

La participation au CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES autorise la FFBoxe à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles apparait le(la) boxeur(se) réalisées lors du Tournoi Minimes – Cadets Hommes et Femmes 2027, à des fins de promotions de la boxe et de l'évènement.

Ces images sont susceptibles d'être utilisées par la FFBoxe sur différents supports (site internet, réseaux sociaux, vidéos, …) et ce durant 10 ans. L'autorisation pourra être retirée à tout moment en s'adressant à la FFBoxe.

[1] Lorsqu'un boxeur engagé par le comité régional n'est pas sélectionné par la commission, les boxeurs(ses) qui le suivent éventuellement dans l'ordre de présentation des candidatures ne sont pas automatiquement sélectionnés.

LES REGLES SPORTIVES DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES
HOMMES ET FEMMES 2027

Sur le lieu de la compétition, le représentant officiel de la FFBoxe est le superviseur fédéral. Il peut prendre toute décision nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Le code sportif de la boxe amateur en vigueur au 1er septembre 2026 s'applique dans sa totalité du CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES 2027.

Les points qui suivent sont **spécifiques** à la compétition ou constituent un rappel de certaines règles importantes du code sportif.

Règle 1 – Deux frères ou deux soeurs

Ne peuvent pas être engagés dans la même catégorie de poids.

Règle 2 – Les pesées et les visites médicales

- Les pesées sont effectuées aux limites des catégories de poids officielles, **sans aucune tolérance de poids**, (sauf les 300grs pour la tenue)
- Une seule pesée officielle et visite médicale par jour de compétition sont programmées,
- Une balance de contrôle est à disposition,
- La pesée se fait obligatoirement en tenue de compétition. (rappel, avec une tolérance de poids de 300 grammes (cf. code sportif).

Règle 3 – Les catégories de poids

CATEGORIES DE POIDS DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES HOMMES ET FEMMES			
De 36 à 39 kgs	-51 kgs	-63 kgs	-80 kgs
-42 kgs	-54 kgs	-66 kgs	-90 kgs
-45 kgs	-57 kgs	-70 kgs	+90 kgs
-48 kgs	-60 kgs	-75 kgs	

En fonction du niveau sportif et du nombre de boxeurs engagés, la CNBA se réserve le droit de ne pas ouvrir toutes les catégories.

Règle 4 – Les horaires de compétition

Les heures de début de chaque programme sont arrêtées par la FFBoxe. Cependant, en cas de nécessité l'ordre des combats peut être modifié par le superviseur fédéral.
Aucun combat ne peut se dérouler au-delà de **22h00**.

Règle 5- La durée des combats

- Hommes et femmes: 3x1’30

Règle 6 – Le jugement des combats

Les combats sont jugés sur une base de 10 points, appelée également :
“Ten points must-system”

Les combats peuvent être jugés :

- Avec le système de jugement électronique,
- Avec des bulletins manuels (papier).

Chaque juge doit juger indépendamment les mérites des 2 boxeurs. Le système de jugement est basé sur les critères suivants :

1- Le nombre de coups de qualité sur la cible,
2- La domination dans le combat par supériorité technico-tactique,
3- La compétitivité (être actif durant toute la durée du combat – engagement).

Les juges doivent appliquer les barèmes suivants pour noter un round :

10-9: domination légère dans le round,
10-8: domination claire dans le round,
10-7: domination totale dans le round.

Règle 7 – Le matériel individuel et la tenue

La tenue des boxeurs(ses) doit être conforme au code sportif de la FFBoxe, en particulier :

- Les gants :

Pour les hommes : gants de 10 onces pour les catégories de poids jusqu’à moins de 66 kg et 12 onces au-dessus.

Pour les femmes : gants de 10 onces pour toutes les catégories

Un lot de matériel agréé (gants et casques) est fourni (en prêt) par la FFBoxe pour chaque phase du CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES hommes et femmes 2026,

- Les bandages sont obligatoires : minimum 2,5 m et n’exédant pas 4 m de long et 5,7 cm de large. Aucun autre type de bandage n’est autorisé. Les bandages sont systématiquement vérifiés avant (au moment de la “prise des gants”) et en fin de combat. Les bandages peuvent être croisés et passés entre les doigts. Dans le cas de bandages non règlementaires, l’arbitre peut disqualifier le boxeur.

- Les casques personnels:
  Ils doivent obligatoirement être de la couleur du coin affecté au boxeur(se).
  Ils doivent être agréés par le Chef du jury de la compétition (mentonnière et protège-pommettes sont interdits).
  La FFBoxe tient 6 casques à disposition des boxeurs (3 rouges et 3 bleus de tailles différentes),
- Les maillots de type débardeurs (sans manches) sont rentrés dans le short (ceinture du short visible),
- Le short ne doit pas descendre au-dessous des genoux,
- Les leggings et les chaussettes dépassant les genoux sont interdits,
- La jupe-short est autorisée pour les femmes,
- Un protège-dents,
- Les cheveux longs doivent être placés sous le casque et doivent être maintenus par un foulard, un bandana ou une charlotte ; les épingles à cheveux sont interdites,
- La barbe et la moustache sont autorisées et ne doivent pas couvrir le cou et excéder 10 cm de long,
- Le port de “bijoux piercing” est interdit sur toute partie du corps (langue, nombril, oreilles, …),
- Les boxeurs et les boxeuses s’engagent à porter, au cours de la finale, le matériel qui leur serait fourni par un des partenaires de la FFBoxe,
- Le matériel spécifique aux femmes, le port du protège poitrine n’est pas obligatoire, mais il est fortement conseillé,
- Les tenues aux couleurs nationales sont interdites.

REGLE 8 – La tenue des entraîneurs

Pour accéder au coin du ring, les entraîneurs doivent être licenciés à la FFBoxe pour la saison et titulaire, au minimum d’un diplôme de Prévôt fédéral.

Ils doivent obligatoirement être dotés d’un badge officiel fédéral “entraîneurs” et porter une tenue sportive. Les tenues aux couleurs nationales sont interdites. Le port de couvre-chef est interdit.

REGLE 9 – Les repêchages

Seul le dernier battu par un boxeur qualifié pour le tour suivant peut le remplacer en cas de forfait.

La CNBA se réserve le droit de statuer sur toute situation non prévue au présent réglement.

REGLE 10 – Les sanctions pour forfait

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier ou e-mail près le service compétitions) dans les plus brefs délais de manière à éviter le déplacement inutile de l’adversaire sur le lieu de la compétition et il doit être justifié dans les 72 heures maximum.

Après une défaite par **forfait et quelqu'en soit le motif**, (sauf après blessure ou inaptitude constatée par le médecin de la compétition et portée sur le procès-verbal), les boxeurs forfaits sont interdits de boxer en compétition jusqu'au 28ème jours (inclus) après le dimanche du tour au cours duquel le boxeur ou la boxeuse a été forfait.

Les présidents des comités régionaux sont chargés de faire appliquer cette mesure.

Une **pénalité financière de 100€** est appliquée au club ayant engagé le boxeur ou la boxeuse.

REGLE 11 – Les tableaux de compétitions

Les tableaux sont établis par la Commission Nationale de Boxe Amateur en fonction du nombre réel de boxeurs sélectionnés dans chaque catégorie de poids.

LES PRIX ET LES CLASSEMENTS DU CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES HOMMES ET FEMMES 2027

La FFBoxe attribue des prix, publie des classements et délivre des attestations à l'issue du CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES Hommes et Femmes 2027.

1- Les classements et prix du CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES Hommes et Femmes 2027

- **Le classement par clubs** : sont classés les 3 clubs ayant obtenu le plus de points. Les 3 clubs classés reçoivent une attestation de la FFBoxe,
- **Le classement par comités régionaux :** sont classés les 3 comités régionaux ayant obtenu le plus de points. Les 3 comités régionaux reçoivent une attestation de la FFBoxe,
- **Le challenge du meilleur boxeur** : est attribué au meilleur boxeur des finales.

2- L'attribution des points

Pour les classements par clubs et par comités régionaux, les points sont attribués selon le barème suivant :

Places obtenues par les boxeurs	Nombre de points attribués
Vainqueur du CRITERIUM NATIONAL AMATEUR MINIMES Hommes et Femmes	5 points
Finaliste	2 points
Place de 3ème	1 point

Forfaits enregistrés	Nombre de points retirés
Classement par clubs	-2 points
Classement par comités régionaux	-2 points

La CNBA se réserve le droit de statuer sur toute situation non prévue au présent règlement.